



Les jardins du Kent



La Libre Jardin

Du 9 au 13 juin 2025





Preference Travel Team

Lic. A 1652

Rue des Francs, 79 bte 4 – 1040 Bruxelles Tél : 02/647 30 00 | info@preference.be | www.preference.be

PROGRAMME:

BRUXELLES — LONDRES – CHARTWELL HOUSE - MAIDSTONE

LUNDI 9 JUIN

Départ de la gare de Bruxelles-Midi en début de matinée pour embarquer à bord du train Eurostar à destination de Londres St Pancras.

Arrivée à la gare de Londres St Pancras et accueil par le guide local.

Transfert en autocar vers la maison de campagne Chartwell, la maison de Sir Winston Churchill, pour une première mise en bouche des belles demeures de Kent.

Déjeuner libre dans le jardin.

Nichée dans la magnifique campagne du Kent, la fabuleuse demeure Chartwell aux murs rouges a été très appréciée par Churchill jusqu'à sa mort en 1965.

Aujourd'hui, cette maison est restée telle qu'elle était lorsque la famille y vivait, regorgeant de peintures et de dessins, de livres et de souvenirs personnels, et offrant un aperçu unique de la vie privée de ce grand homme.

Explorez la magnifique salle à manger et ses fabuleuses fenêtres cintrées qui offrent une vue imprenable sur le "jardin de l'Angleterre" et au-delà, et où Churchill projetait des films pour ses invités après le dîner.

Ne manquez pas le fascinant livre d'or dans le hall, qui se lit comme un véritable Who's Who de l'histoire politique du 20^e siècle et qui donne un aperçu des invités qu'il recevait.

Visitez le bureau de Churchill, où il dictait des lettres et des télégrammes à ses secrétaires depuis son lit à baldaquin jusqu'au petit matin.

Et bien sûr, comme dans toute grande maison de campagne anglaise, les jardins sont aussi exquis que la propriété. Une fois que vous aurez satisfait votre curiosité à l'intérieur, sortez pour profiter du parc inspiré des Arts and Crafts, avec son merveilleux étang et ses clairières boisées.

Au pied du jardin se trouve l'atelier de Churchill, où il passait des heures à peindre, sa plus grande passion. Aujourd'hui, l'atelier est resté tel qu'il l'a laissé, sa palette d'huile encore incrustée de peinture, à côté de ses toiles inachevées et de ses peintures terminées... Un endroit tout simplement captivant qui donne vie à l'incroyable histoire de Churchill.

Installation, diner et nuit au Chilston Park Hotel 4*.

Le matin, visite des jardins du Mont Ephraïm, situé plus au nord du Kent, entre Canterbury et Faversham.

Dans ces quatre hectares enchanteurs de jardins édouardiens familiaux, des terrasses de roses parfumées mènent à un petit lac et à un jardin aquatique, encadrés par un fabuleux jardin de rocailles et un pont japonais. Parmi les points forts, citons l'insolite topiaire présentant divers animaux et oiseaux, un labyrinthe d'herbes ornementales et de plantes vivaces herbacées, l'arboretum et une vaste collection de bulbes printaniers et d'arbres matures.



Déjeuner libre dans le jardin.

L'après-midi, route vers **la maison de Godinton**, plus au sud, qui est entourée de cinq hectares de jardins paisibles, conçus en grande partie par Sir Reginald Blomfield en 1896.

Historiquement, le parc était centré au nord-est de la maison, avec la ferme et les granges au nord. Ce n'est qu'à la fin du 18^e siècle que le haut shérif John Toke a commencé à restructurer les jardins, créant un paysage ouvert avec une allée pour les calèches offrant une vue sur la maison. Il a également créé le potager clos qui est toujours utilisé pour la culture de produits agricoles aujourd'hui.



C'est au cours du 19e siècle que les modifications les plus importantes du jardin ont eu lieu, lorsque M. et Mme Ashley Dodd ont engagé Sir Reginald Blomfield pour rénover la maison et les jardins. Le plan de Blomfield de 1896 a officialisé les jardins avec des terrasses, un étang et une roseraie, le tout entouré d'une des plus longues haies d'ifs du pays.

Retour à l'hôtel. Diner et nuitée.

Le matin, visite du **château de Sissinghurst**, un jardin de campagne anglais typique, avec des expositions de flore et de faune absolument sublimes qui constituent l'un des jardins les plus célèbres – et les plus beaux – de la Grande-Bretagne.

Créé par la poétesse Vita Sackville-West et son mari Harold Nicolson, ce magnifique domaine de 20 hectares, niché dans le Weald, possède une abondance de bois délicieux et de jardins renommés, ainsi que des douves, une noiseraie et un fabuleux verger, sanctuaire idéal pour observer la faune et la flore, et pour se promener, tout au long de l'année.

Promenez-vous tranquillement dans ce vaste domaine et admirez la beauté et la diversité des dix "pièces" exquises des jardins, dont le fabuleux Sunset Garden, qui regorge de couleurs vives et flamboyantes, et le White Garden, d'une élégance éblouissante, resplendissant d'iris blancs, de dahlias et d'anémones japonaises. Et une fois la visite des jardins faite, ne manquez pas la merveilleuse salle d'écriture de Vita, et montez au sommet de la tour du jardin, d'où vous pourrez admirer la vue fabuleuse sur le domaine.





Déjeuner libre dans le jardin.

L'après-midi, direction le Sussex, pour la visite de la maison de Great Dixter et ses jardins.

La maison a une histoire intéressante et date du 15e siècle. Elle a été achetée par Nathaniel Lloyd en 1909. Il en possédait déjà une similaire dans le Kent, qu'il a déplacée et reconstruite pour la combiner avec la maison existante. Il a chargé Lutyens de cette tâche et de la conception du jardin.

Intégrant de nombreux bâtiments médiévaux, les jardins de Great Dixter entourent la maison, chacun se complétant l'un l'autre. Les plantations d'origine ont été réalisées par M. et Mme Nathaniel Lloyd, puis par Christopher Lloyd.

On y trouve une grande variété d'intérêts, des topiaires d'ifs, des tapis de fleurs des prés, des bordures mixtes colorées éblouissantes (y compris la célèbre Long Border), des étangs naturels, une piscine formelle, jusqu'au merveilleux jardin exotique. Le regretté Christopher Lloyd et le jardinier en chef Fergus Garrett expérimentaient constamment dans ce grand jardin.

Diner et nuit à l'hôtel.

Départ pour le château de Hever et ses splendides jardins.

Joyau magnifique dans le jardin de l'Angleterre, le château d'Hever, datant du 13^e siècle, et ses jardins à couper le souffle sont surtout connus aujourd'hui comme la toile de fond de l'une des histoires les plus tumultueuses et les plus tragiques de l'histoire de l'Angleterre.

Maison d'enfance d'Anne Boleyn et théâtre de la cour d'Henri à celle qui allait devenir sa seconde épouse, c'est ici que vous explorerez le cadre de leur histoire d'amour malheureuse, une liaison qui allait finalement provoquer la rupture avec Rome et la Réforme en Angleterre - et changer à jamais le cours de l'histoire de l'Angleterre.

Suivez l'histoire extraordinaire d'Anne à travers les pièces remarquables du château, son mobilier somptueux, ses tapisseries exquises et l'une des plus belles collections de portraits Tudor du 16^e siècle du pays. On y trouve même deux des livres de prières d'Anne Boleyn, vers lesquels elle se tournait pour trouver du réconfort dans ses heures les plus sombres, et dans lesquels on peut encore voir sa signature clairement écrite.

Tout aussi fascinants, les fabuleux jardins du château valent la peine d'être explorés une fois que vous vous êtes rassasié de l'intérieur. Promenez-vous dans le spectaculaire jardin italien et ses topiaires exquises, asseyez-vous au bord du lac enchanteur et, s'il vous reste du temps pour vous perdre, dirigez-vous vers le merveilleux labyrinthe d'eau et le labyrinthe d'ifs pour terminer en beauté!









Déjeuner libre dans le jardin.

L'après-midi, continuation des visites avec de **Penshurst Place**, l'un des plus anciens domaines familiaux d'Angleterre, car il abrite la famille Sidney depuis 1552.

Entouré de 11 hectares de jardins formels clos et abritant l'une des rares salles seigneuriales médiévales encore existantes en Angleterre, Penshurst Place est un joyau historique dans la campagne du Weald of Kent. La demeure seigneuriale et les jardins étaient autrefois utilisés comme pavillon de chasse pour le roi Henri VIII, et abritent désormais de magnifiques salles d'apparat et des terrains qui sont fréquemment présentés dans des productions télévisées et cinématographiques populaires.

Parmi les salles d'apparat de cette demeure familiale historique, les visiteurs trouveront The Solar, Queen Elizabeth Room et Long Gallery, qui abritent une collection de portraits de famille de tous les siècles, des meubles anciens et des tapisseries savamment réalisées. À l'extérieur, les visiteurs peuvent profiter d'une promenade dans les 11 hectares de jardins clos à la française, découvrant des recoins cachés regorgeant d'arbres fruitiers, d'une abondance de tulipes, de roses, de bordures colorées et de jeux d'eau.





Retour à l'hôtel. Diner d'adieu dans un restaurant local et nuitée.

Le matin, Visite du Great Comp Garden.

Le Great Comp Garden, près de Sevenoaks, s'est bâti au fil des ans la réputation enviable de l'un des plus beaux jardins du Kent...

Avec ses 3 hectares de plantes magnifiques et rares qui se déploient et fleurissent au fil des saisons, il abrite un jardin italien, des ruines romantiques, des promenades en forêt enchanteresses, les salons de thé The Old Dairy et les sauges de Dyson.

Au printemps, le Great Comp Garden éclate en fleurs avec ses magnolias, ses azalées et ses rhododendrons, tandis que l'été apporte chaleur et extravagance de l'une des collections de sauges les plus complètes d'Europe. Des graminées ornementales d'une grande variété ponctuent les bordures colorées et se combinent à merveille avec la myriade de couleurs de la fin de l'automne.





Déjeuner dans un restaurant local.

Ensuite, départ pour Londres pour embarquer à bord du train Eurostar à destination de Bruxelles-midi. Diner libre à la gare de St Pancras.

Arrivée à Bruxelles en fin de soirée.

- Fin du voyage -

Votre hébergement : le Chilston Park Hotel 4*

Au fil des ans, le Chilston Park Hotel a accueilli d'éminents hommes politiques, écrivains, seigneurs et vicomtes et il est aujourd'hui reconnu comme l'un des meilleurs hôtels du Kent.

Un hôtel de campagne britannique classique dans le Kent, plein de style et de charme. L'aspect le plus remarquable de cet hôtel 4* rouge est peut-être son style unique, rehaussé d'antiquités, certaines aussi anciennes que le manoir du 17^e siècle.

Situé à l'écart des allées bordées d'arbres, le manoir de Chilston Park se trouve dans un parc de 22 hectares dans le Kent, ce qui en fait un hôtel spectaculaire d'Ashford.







Le prix

SUR BASE DE MINIMUM 20 PARTICIPANTS.

PRIX PRESTO (RESERVATION JUSQU'AU 28/02/2025): 2.695 €

LE PRIX PAR PERSONNE EN CHAMBRE DOUBLE A PARTIR DU 01/03/25 : 2.845 €

LE SUPPLEMENT SINGLE* EST DE : 400 €

CE PRIX COMPREND:

- Les trajets A/R Bruxelles à Londres en train à bord de l'Eurostar, en 2e classe assise
- Les transferts et transports en bus tel que décrit dans le programme
- L'hébergement et le petit déjeuner à l'hôtel mentionné (ou similaire)
- La demi-pension (hôtel et restaurants locaux), excepté le diner libre du 13/06 à la gare de St Pancras
- Le déjeuner du 13 juin dans un restaurant local
- Les visites et excursions prévues au programme
- Les services d'un guide local francophone avec des connaissances en jardins
- L'accompagnement professionnel de Bruxelles à Bruxelles
- Les attentions de La Libre
- La TVA d'application
- La prime du Fonds de Garantie Voyages

CE PRIX NE COMPREND PAS:

- Les déjeuners (dans les Coffee shops / cafétaria des jardins), excepté le déjeuner du 13 juin dans un restaurant local
- Le diner du 13 juin (libre à la gare de St Pancras)
- ∠ L'autorisation de voyage électronique ETA (+/- 10£)
- Les boissons aux repas, les pourboires et les dépenses personnelles
- Les éventuels droits de photos et de vidéos sur les sites
- Les assurances

LES PRIX SONT CALCULES DE BONNE FOI SUR BASE DES COURS DE CHANGE ET TVA EN DATE DU 24/01/2025

REMARQUES IMPORTANTES:

L'HÔTEL CHILSTON PARK HOTEL 4* RESPECTE LA CHARTE ÉCOLOGIQUE ET NE DISPOSE PAS D'AIR CONDITIONNÉ NI DE MINIBAR DANS LES CHAMBRES.

*LES CHAMBRES « SINGLE » SONT TRES LIMITEES EN ANGLETERRE. VEUILLEZ-VOUS INSCRIRE AU PLUS VITE SI VOUS SOUHAITEZ EN BENEFICIER. PREFEREZ DAVANTAGE LES CHAMBRES PARTAGEES.

Pour participer a ce voyage, les citoyens belges doivent etre en possession d'un <u>passeport international en</u> <u>cours de validite pour toute la duree du voyage</u>. Pour les autres nationalites, veuillez contacter votre ambassade.

A PARTIR DU 2 AVRIL 2025, LES CITOYENS BELGES DEVRONT ETRE EN POSSESSION D'UNE ETA (AUTORISATION DE VOYAGE ELECTRONIQUE) POUR VOYAGER AU ROYAUME-UNI $(+/-10\pounds, \text{Non compris dans le prix du voyage})$.

LES VISITES DE JARDINS ET SITES HISTORIQUES SE FONT A PIED AVEC DES SOLS IRREGULIERS, PAVES ET ESCALIERS. POUR LE BON DEROULEMENT DU VOYAGE, NOUS DEMANDONS AUX PARTICIPANTS D'AVOIR UNE <u>TRES BONNE MOBILITE</u> POUR Y PARTICIPER.

INSCRIPTION AU VOYAGE À FORFAIT : LES JARDINS DU KENT – DU 9 AU 13 JUIN LA LIBRE JARDIN

A RENVOYER CHEZ:		TRAVEL TEAM (Lic. A 165 S, 79 BOÎTE 4 - 1040 B	•		
	Lundi au vendri	EDI: 9H - 17H (SUR RENDI	EZ-VOUS)		
	TEL: 02/647 30				
JE, SOUSSIGNÉ,	INFO@PREFEREN	CE.BE WWW.PREFERENCE.	3E		
NOM :					
ADRESSE :					
TELEPHONE :		GSM:		FAX :	
ADRESSE E-MAIL :					
RÉSERVE PLAC	E(S) POUR LE VO	YAGE EN RÉFÉRENCE			
Données Passager n°1	(TELLES QUE MENT)	ONNÉES SUR VOTRE PASSEP	ORT)		
Nom :		PRÉNOM :		M. / MME / MLLE (BARRÉZ LA MENTION INUTILE)	
DATE DE NAISSANCE :		Nationalité:			
N° DE VOTRE PASSEPORT :		DATE D'ÉMISSION:		DATE D'EXPIRATION :	
Données Passager n°2	(TELLES QUE MENTI	ONNÉES SUR VOTRE PASSEP	ORT)		
Nom :		PRÉNOM :		M. / MME / MLLE (BARRÉZ LA MENTION INUTILE)	
DATE DE NAISSANCE :		Nationalité:			
N° DE VOTRE PASSEPORT :		DATE D'ÉMISSION:		DATE D'EXPIRATION:	
TYPE DE CHAMBRE :	DOUBLE À 1 LIT	DOUBLE À 2 LITS	☐ DOUBLE À PARTAGER	☐ SINGLE	
EN OPTION: ASSURAN	ICE AUPRÈS DE « /	ASSURINCO»			
ANNULATION (HORS COVID)			SIER		
☐ JE SOUHAITE Y SOUSCRI	RE				
☐ JE NE SOUHAITE PAS Y S	OUSCRIRE				
MULTIRISQUE (ANNULATION	+ ASSISTANCE + B.	AGAGES + ÉPIDÉMIE DONT C	COVID) – PRIME DE 5,76 %	SUR L'ENSEMBLE DE MON DOSSIER	
☐ JE SOUHAITE Y SOUSCRIF	RE				
☐ JE NE SOUHAITE PAS Y SO	OUSCRIRE				

INSCRIPTION (SUITE):

SIGNATURE POUR ACCORD:

LES JARDINS DU KENT — DU 9 AU 13 JUIN LA LIBRE JARDIN

PRIX:	□ AVANTAGE: PRIX PRESTO PAR PERSONNE JUSQU'AU 28 FÉVRIER 2025: 2.695€ □ A PARTIR DU 1 ^{ER} MARS 2025, LE PRIX PAR PERSONNE EN CHAMBRE DOUBLE EST DE: 2.845 € □ LE SUPPLÉMENT SINGLE EST DE: 400 €
Un acompte de 30	0% est payable à la réservation sur le compte bancaire KBC au nom de : Travel Team S.A.
SI VOUS SOUHAITE AUX 30% D'ACOM	Z SOUSCRIRE À L'ASSURANCE, MERCI DE BIEN VOULOIR AJOUTER LE MONTANT TOTAL DE LA PRIME D'ASSURANC PTE.
LE SOLDE DU DOSSIE	ER EST PAYABLE AU PLUS TARD POUR LE 9 MAI 2025.
PAIEMENTS:	IBAN: BE92 7440 6349 9223 SWIFT/BIC: KREDBEBB RÉFÉRENCE: D.3910 – JARDINS KENT
EN CAS DE PAIEMENT I	PAR CARTE DE CRÉDIT, SEULES LES CARTES VISA ET MASTERCARD SONT ACCEPTÉES.
& REPRÉSENTATIVE	SOUSCRIS UN CONTRAT DE VOYAGE À FORFAIT SELON LES CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE DE TRAVEL TEAM CONSUL S.A. (CI-JOINT) ET SELON LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE LA COMMISSION DE LITIGES VOYAGES À FORFAI EMANDE AVEC LE FORMULAIRE D'INFORMATION STANDARD B).
EN CAS DE SOUSCR CONTRAT.	IPTION À L'ASSURANCE, JE RECONNAIS AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES CONDITIONS GÉNÉRALES ET PARTICULIÈRES D
	ENCE - TRAVEL TEAM CONSULT & REPRÉSENTATIVE S.A. À UTILISER MES DONNÉES PERSONNELLES DU PRÉSENT FORMULAIR DE MON INSCRIPTION AU VOYAGE ET J'ACCEPTE D'ÊTRE TENU INFORMÉ DES DIFFÉRENTS PRODUITS OU PROMOTIONS PAR EMAI
FAIT À	, LE

CONDITIONS GENERALES DE VENTES - TRAVEL TEAM CONSULT & REPRESENTATIVE S.A.

La loi du 1er décembre 2017, régissant le contrat de voyages à forfait, est d'application pour les présentes conditions particulière de vente. Dans le présent texte, TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE, S.A. est appelé « l'organisateur » et le client est appelé « voyageur ».

1. CONTRAT DE VOYAGES A FORFAIT : INFORMATIONS PAR L'ORGANISATEUR

Les offres de voyages de l'organisateur sont rédigées de bonne foi en fonction des données disponibles lors de la rédaction. L'organisateur se réserve le droit de corriger les erreurs matérielles manifestes dans les informations fournies. Il y a acceptation explicite par les parties pour spécifier que les informations précontractuelles peuvent être modifiées avant la conclusion du contrat. Les informations données par téléphone par les préposés de l'organisateur sont toujours données sous réserve.

2. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

A l'acceptation par le voyageur du contrat de voyage, un acompte de minimum 30% du prix du voyage total sera demandé au voyageur. En fonction du montant et/ou de la nature du voyage, un second acompte pourra être demandé par l'organisateur. Le solde sera payable au plus tard 30 jours avant le départ du voyage. Les documents de voyage ne seront délivrés qu'après règlement du solde du prix total du voyage.

3. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR

Le voyageur peut résilier le contrat de voyage à tout moment avant le début du voyage à forfait sous réserve de payer à l'organisateur des frais de résiliation fixés forfaitairement comme suit :

Jusqu'à 90 jours avant le départ : 30 % du prix total du voyage
De 89 à 60 jours avant le départ : 50 % du prix total du voyage
De 59 à 31 jours avant le départ : 75 % du prix total du voyage
De 30 à 0 jours avant le départ : le prix total du voyage

L'annonce de cette résiliation par le voyageur doit parvenir à l'organisateur par lettre recommandée ou par email et prend effet le jour même ou le premier jour ouvrable suivant la date de l'annonce, compte tenu des horaires de bureau de l'organisateur (du lundi au vendredi, jours fériés exclus) en ce qui concerne la détermination de date de résiliation. Lorsque le voyage a débuté, il n'y a plus aucun remboursement possible. Tout voyage interrompu ou abrégé pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

4. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur de voyage peut résilier le contrat de voyage à forfait si le nombre de personnes inscrites pour le voyage à forfait est inférieur au nombre indiqué dans le contrat. Dans ce cas, l'organisateur se doit de notifier la résiliation du contrat au voyageur, au plus tard vingt jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de plus de six jours ou dans le délai de sept jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de deux à six jours.

5. MODIFICATIONS DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur se réserve le droit d'effectuer des modifications mineures au contrat de voyage dans les limites fixées dans l'article 24 al. 2 et 3 de ladite loi. Conformément aux articles 19 à 23 de la loi relative à la vente de voyages à forfait publiée le 1/12/2017, l'organisateur se réserve le droit de modifier à la hausse ou à la baisse les prix du contrat, après sa conclusion et dans les modalités prévues par ladite loi.

En ce qui concerne des modifications significatives apportées par l'organisateur, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

6. CESSION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR A UN TIERS

En ce qui concerne la cession du contrat de voyageur par le voyageur à un tiers, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

7. CARNET DE VOYAGE

Ce document final avant le départ du voyage fait partie intégrante du contrat de voyage. Il contient les dernières mises-à-jour des informations du voyage sauf informations communiquées en toute dernière minute provenant d'une source extérieure à l'organisateur.

Dans ce carnet figureront le nom et le n° de téléphone du responsable auquel le voyageur se référera en cas de problème et/ou de non-conformité.

Le voyageur sera tenu d'accepter que l'ordre dans lequel se dérouleront les visites peut changer par rapport au texte du carnet selon le conseil avisé du guide, au courant des circonstances locales l'exigeant éventuellement.

En ce qui concerne l'hébergement au cours des circuits organisés, sauf indication contraire, les chambres sont réservées en catégorie standard dans les hôtels mentionnés ou similaires. L'organisateur ne peut être tenu responsable d'éventuels inconvénients rencontrés concernant la chambre ou inhérents à la gestion hôtelière de l'établissement choisi. L'organisateur ou son délégué veilleront toutefois toujours à transmettre les demandes spécifiques au préalable et à solutionner les problèmes éventuellement rencontrés lors du séjour.

8. DOCUMENTS DE VOYAGE

Le voyageur doit, au départ du voyage, être en possession des documents nécessaires pour le voyage : passeport en état de validité, carte d'identité en cours de validité, visa, carte de vaccination si nécessaire. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de cette sorte de manquement éventuel.

9. HORAIRES DE VOLS ET SIEGES DANS L'AVION

Les horaires de vols sont communiqués sous réserve de changement par la compagnie aérienne opérant. L'organisateur, recevant du voyageur la demande de pré-réservation de place spécifique dans l'avion, ne peut la garantir formellement. La plupart des compagnies aériennes ne confirment jamais la pré-réservation de sièges dans l'avion et se réservent le droit de modifier toute pré-réservation de sièges à tout moment et sans préavis.

10. CONSCIENCE DES RISQUES

Le voyageur participant à un voyage de groupe doit être conscient, en fonction des informations fournies par l'organisateur, qu'un circuit peut comporter certains dangers dus au hasard mais aussi aux modes de déplacement, à la nature imprévisible, au relief escarpé ou à l'isolement de certaines contrées, aux maladies tropicales, au climat changeant etc. sans que cette liste ne soit exhaustive. Le voyageur a l'obligation de s'informer sur les conditions de santé de la destination.

11. PLAINTES ET LITIGES

Tout litige porté à la connaissance de l'organisateur, par lettre recommandée ou par email dans les 15 jours du retour et ne pouvant être tranché à l'amiable entre parties, sera soumis à la Commission de litiges Voyage ou, si c'est la volonté du voyageur, soumis au tribunal compétent de l'arrondissement judicaire de Bruxelles de rôle linguistique français.

12. ASSURANCE CONTRE L'INSOLVABILITE FINANCIERE

L'organisateur a souscrit une assurance couvrant ses clients contre sa propre insolvabilité financière auprès du Fonds de Garantie Voyages :



Assuré contre l'insolvabilité financière par le Fonds de Garantie Voyages www.gfg.be

Lic Cat A 1652 01/07/2018

Assurance Voyage

Document d'information sur le produit d'assurance

Compagnies: Mutuaide Assistance, Agrément N°4021137 – Entreprises d'assurance agréées en France et régies par le Code des assurances français

Produit: GROUPE CONFORT BELGIQUE



Ce document est une présentation synthétique des principales caractéristiques du produit. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation pré contractuelle et contractuelle.

De quel type d'assurance s'agit-il?

GROUPE CONFORT Belgique est un contrat d'assurance destiné aux voyageurs en groupe dont l'objet est de couvrir les Assurés à l'occasion et au cours de leur voyage.



Qu'est-ce qui est assuré ?

L'assuré peut être couvert par l'une ou plusieurs des garanties suivantes selon la formule souscrite.

FORMULE « ANNULATION »:

✓ ANNULATION DE VOYAGE

Jusqu'à 20 000 € par personne

- Annulation maladie grave, accident corporel grave ou décès
- Annulation tout sauf
- Annulation toutes causes

FORMULE « ASSISTANCE PLUS »:

▼ BAGAGES

Jusqu'à 1 500 € par personne

✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

- Rapatriement
- Frais médicaux
- Retour anticipé
- Prolongation du séjour
- Frais de recherche et de secours

✓ FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR

Jusqu'à 15 000 € par personne et 100 000 € par évènement

✓ INDIVIDUELLE ACCIDENT

« Décès » Jusqu'à 15 000 € par personne

FORMULE « MULTIRISQUE » :

- ✓ ANNULATION DE VOYAGE
- ✓ BAGAGES
- ✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT
- ✓ FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR
- ✓ INDIVIDUELLE ACCIDENT

FORMULE « MULTIRISQUE AVEC EXTENSION EPIDEMIE » :

- ✓ Ensemble des garanties de la Formule « MULTIRISQUE »
- ✓ ANNULATION DE VOYAGE
- Annulation pour maladie grave suite à épidémie ou pandémie
- Annulation pour refus d'embarquement à l'aéroport, à la gare ferroviaire, à la gare routière ou portuaire de départ suite à prise de température
- Annulation en cas d'absence de vaccination contre le Covid 19

▼ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

- Rapatriement (y compris en cas de maladie liée à une épidémie ou une pandémie)
- Téléconsultation avant départ
- Frais hôteliers suite à mise en quarantaine
- Soutien psychologique suite à mise en quarantaine
- Retour impossible
- Prise en charge d'un forfait téléphonique
- Valise de secours
- Garanties assistance complémentaire aux personnes en cas d'épidémie ou de pandémie



Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- Les conséquences de la défaillance de l'organisateur de voyage
- X Les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, actes de terrorisme, insurrections, mouvements populaires, rixes
- X Les conséquences de la désintégration du noyau atomique ou toute irradiation provenant d'une source d'énergie présentant un caractère de radioactivité.
- X Sauf dérogation: un tremblement de terre, une éruption volcanique, un raz de marée, une inondation ou un cataclysme naturel sauf dans le cadre des dispositions résultant de la Loi N°82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles,



Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

Les principales exclusions du contrat

- Les frais engagés sans l'accord préalable du Service Assistance.
- Les conséquences des états alcooliques et la Consommation de drogues, de toute substance stupéfiante mentionnée au Code de la Santé Publique, de médicaments et traitements non prescrits par un médicain.
- Les maladies préexistantes diagnostiquées et/ou traitées ayant fait l'objet d'une hospitalisation dans les six mois précédant la demande d'assistance.

Le contrat comporte par ailleurs certaines restrictions

- Le contrat doit être souscrit le jour de la réservation du voyage ou, au plus tard, la veille du 1^{er} jour d'application du barème de frais d'annulation,
- ! Pour la garantie « Annulation de voyage », pour toute souscription postérieure à la date d'inscription au voyage, un délai de carence de 4 jours sera applicable à compter de la date de souscription du contrat.
- Pour les garanties Responsabilité civile à l'étranger et Individuelle Accident, l'assuré doit être domicilié en Europe ou Suisse